

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2025 A 18 H 30

## Conseil Municipal réuni suite à convocation du vendredi 28 novembre 2025

Le Conseil Municipal avait été convoqué pour le jeudi 27 novembre 2025 à 20h. Le quorum n'ayant pas été atteint, il a été reconvoqué pour le mercredi 3 décembre sans condition de quorum.

**Présents :** Denis DEBATISSE, Gilles GOUTAUDIER, Jean-Louis LECHERE, Pierrick PARDON.

**Absents excusés :** Françoise BARRET, Blandine CHRISTIAENS, Philippe DUCREUX, Laurence HAUG, Lucas LAPANDERY, Séverine PERRIN.

**Secrétaire de séance :** Denis DEBATISSE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 9 octobre 2025
2. Convention d'attribution d'un barnum par la Région AURA
3. Convention avec Roannais Agglomération pour l'usage de l'application « Atelier Fiscal »
4. Vote des subventions 2025
5. Questions diverses

### **1 – Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 9 octobre 2025.**

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

### **2 – Convention d'attribution d'un barnum par la région AURA**

**Objet : Convention d'attribution à titre gratuit d'un barnum par la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé un dispositif de cession de barnums à titre gratuit et que la demande de la commune de Saint-Haon-Le-Vieux a été retenue pour l'attribution gratuite d'un barnum avec accessoires d'une valeur de 1327 €.

La Région propose la signature d'une convention dans laquelle la commune s'engage notamment à stocker le

Barnum dans un lieu propre, abrité et approprié ainsi qu'à prêter ce barnum à titre gratuit aux associations locales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention attributive de subvention en nature
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document produit à cet effet

**POUR : 4**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **3 – Convention avec Roannais Agglomération pour l'usage de l'application « Atelier Fiscal »**

**Objet : Convention à titre gratuit avec Roannais Agglo pour l'usage de l'application « atelier fiscal »**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Roannais Agglomération propose aux communes de bénéficier d'une application permettant l'accès à des données fiscales et des simulations utiles le cas échéant pour des décisions en matière de fiscalité locale. Cette mutualisation est totalement gratuite pour les communes et sera effective à compter du 01/01/2026.

La signature d'une convention de groupement de commande et celle d'une charte individuelle personnalisée sont prévues courant novembre/décembre 2025 avec les communes intéressées. La mise en exploitation de l'outil pour les communes volontaires et Roannais Agglomération est donc fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Des formations seront également proposées aux mairies pour s'approprier l'outil.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Souhaite la mutualisation de l'outil « Atelier Fiscale » proposée par Roannais Agglomération et l'accès pour la commune de ST HAON LE VIEUX au logiciel,
- Accepte la convention de groupement de commande avec Roannais Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Approuve la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération
- Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet.

**POUR : 4**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **4 – Vote des subventions 2025**

**Objet : vote des subventions 2025 aux associations communales**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner les associations et groupements à qui elle souhaite accorder les subventions et d'en fixer le montant.

Après en avoir délibéré et avec 3 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit la liste des bénéficiaires pour l'année 2025 et les montants des subventions accordées.

- Coopérative scolaire

900 €

- Comité des Fêtes (Feu d'artifice 2025) 700 €
- FNACA 50 €

**POUR : 3**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

## **5 – Questions diverses**

- Suite à la démission de l'agent Freddie RIZZATO, la recherche d'un nouvel agent a été lancée sans candidature intéressante à l'heure actuelle
- Denis propose de réunir une commission pour parler d'un nouveau modèle d'attribution des subventions à nos associations
- Rappel de Denis : la bibliothèque demande l'ouverture d'une ligne de téléphone portable dédiée à la bibliothèque
- Il a été décidé d'acheter un aspirateur complémentaire type « bidon » pour le ménage de l'école

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 H 45.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 15 janvier 2026 à 18 heures 30.**

**Le Maire,**

**Gilles GOUTAUDIER**

**Le Secrétaire de séance,**

**Denis DEBATISSE**